UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1038e séance, tenue le mardi 19 avril 2011, à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Roch Chouinard, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur), les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; un officier de la FAS, Mme Tania Saba; le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; les étudiants : Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre; les observateurs : M. Pierre Chenard, M André Dufresne

INVITÉS : l'administratrice déléguée au Campus de Laval, Mme Mireille Mathieu (pour la délibération CE-1038-4.1); la professeure titulaire à la Faculté de pharmacie, Mme Claude Mailhot (pour la délibération CE-1038-5); le directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine, M. Christian Baron (pour les délibérations CE-1038-6.1 et 6.2); la responsable des programmes à l'Institut de recherche en immunologie et cancérologie—IRIC, Mme Trang Hoang (pour les délibérations CE-1038-6.3 et 6.4); le vice-doyen à la recherche de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens (pour la délibération CE-1038-6.5); la vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation et directrice du CFIM, Mme Pascale Lefrançois (pour la délibération CE-1038-7.1)

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Yves Langelier; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP, M. Richard Patry; des officiers de la FAS, Mme Jane Jenson, M. Laurent J. Lewis; un étudiant, M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

PRÉSIDENT : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin
(en l'absence de la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante, Mme Hélène David)

SECRÉTAIRE : le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier
(en l'absence du secrétaire général, M. Alexandre Chabot)

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président de la séance souhaite la bienvenue à M. Christian Blanchette, nommé doyen de la Faculté de l'éducation permanente; la Commission félicite M. Blanchette de sa nomination en applaudissant.

CE-1038-1 ORDRE DU JOUR CE-1038-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1037e séance tenue le 22 mars 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
   - Campus de Laval : état d'avancement du projet académique
5. Évaluation périodique des programmes d'études
   - Nouveau protocole

6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
   6.1 Faculté de médecine—Département de biochimie
      - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie); création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires*
   6.2 Faculté de médecine—Département de biochimie
      - création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires* au programme de Ph.D. (biochimie)
   6.3 Faculté de médecine—Programmes de biologie moléculaire
      - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*
   6.4 Faculté de médecine—Programmes de biologie moléculaire
      - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*
   6.5 Faculté de droit
      - Refonte du programme de LL.M. (droit) : modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Droit privé*; *Droit public*; *Droit pénal*; *Droit du travail*; *Théories du droit et éthique*; *Droit social*; *Droit de l'environnement et du développement durable*; *Accès à la justice*; *Droit comparé*; *Droit et régulation économique et financière*; *Droit des produits et marchés financiers*; *Droit international des affaires*; *Droit, information et communication*; *Commerce électronique*; *Droit international privé*; *Droit international; Droit transnational et justice globale*
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
   7.1 Faculté des sciences de l'éducation—Centre de formation initiale des maîtres
      - Modification au programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde
   7.2 Faculté des sciences de l'éducation — Département de sociologie
      - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie : création d'un cheminement international
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1038-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1037e SÉANCE CE-1038-2

À la suite d'une intervention, on prend note de vérifier que le nombre d'abstentions inscrit à la résolution CE-1037-6.1 est bien de deux; sous réserve de cette vérification, le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1037e séance tenue le 22 mars 2011, tel que présenté.

CE-1038-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1038-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1037e séance du 22 mars dernier; le secrétaire général adjoint, M. Simon carrier, en fait la présentation.

Relativement à un suivi qui avait été demandé au secrétaire général, dans le cadre de l'étude du projet de refonte du programme de LL.M. (droit) de la Faculté de droit (CE-1037-6.2), sur la préséance du règlement pédagogique de la FESP en regard des réglementations propres à des programmes, M. Carrier indique que les vérifications afférentes ont été effectuées et qu'un avis a été donné sur cette question. Notamment, on observe qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 23.01 des statuts, la Commission des études « fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université ». En vertu de ce pouvoir, la Commission des études adopte l'ensemble des règlements pédagogiques, tant le Règlement pédagogique de la FESP et le Règlement des études de premier cycle que les règlements propres à des programmes d'études. La Commission n'ayant pas cherché à hiérarchiser l'application des règlements qu'elle adopte, le Règlement

pédagogique de la FESP et le Règlement des études de premier cycle s'appliquent de manière supplétive. Par ailleurs, le Règlement pédagogique de la FESP prévoit que « des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme » (article 68).

M. Frédéric Bouchard s'informe si, dans le cas où une disposition réglementaire particulière est adoptée par la Commission des études dans le cadre de la création ou de la modification d'un programme, la décision de la Commission prévaudrait sur le règlement pédagogique. M. Carrier indique que la décision de la Commission prévaudrait, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

CE-1038-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1038-4

CE-1038-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1038-4.1

M. Jean-Pierre Blondin rappelle que lors de la dernière séance, une problématique avait été soulevée sur le nombre de dossiers traités et de réponses acheminées en regard des demandes d'admission, et sur laquelle un suivi a été effectué. M. Blondin donne la parole au registraire pour la présentation d'éléments d'information sur cette question, ainsi que sur des résultats relatifs aux processus d'admission et d'inscription. M. Pierre Chenard précise que la situation du volume de dossiers traités, signalée lors de la dernière séance, a été rétablie. Ainsi, les dernières statistiques, établies selon une fréquence hebdomadaire, montrent que le nombre de décisions relatives à des dossiers d'admission présente une augmentation approximative de 1 000 décisions, par rapport aux résultats observés l'année dernière à la même date. M. Chenard précise que cette année, le volume de candidats apparaît supérieur à l'année précédente, soit environ 3 000 candidats de plus; de même, le volume de choix de programmes montre une augmentation d'environ 5 000 choix. À ce jour, le nombre de candidats admis et autorisés à s'inscrire présente une augmentation d'une proportion de 2 % par rapport aux résultats observés l'année dernière à la même date. Relativement aux résultats des inscriptions au trimestre d'été 2011, M. Chenard mentionne que ceux-ci présentent une croissance importante comparativement aux résultats de l'année précédente. On observe une augmentation significative du nombre de candidats et du nombre de choix aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente; cette Faculté présente également une augmentation des inscriptions au trimestre d'été 2011.

M. Roch Chouinard signale que le traitement des demandes d'admission aux programmes d'études supérieures est effectué dans les délais prévus.

CE-1038-4.2 Campus de Laval : état d'avancement du projet académique CE-1038-4.2

La Commission reçoit Mme Mireille Mathieu, administratrice déléguée au Campus de Laval, pour la présentation d'éléments d'information sur l'état d'avancement du projet académique au Campus de Laval.

Mme Mathieu explique que le Campus de Laval ne correspond pas au même profil que celui des campus régionaux. Ainsi, notamment, ce campus offrira des programmes complets aux trois cycles d'études (Baccalauréat, Maîtrise et Doctorat), pouvant être suivis à temps complet; parallèlement, des cours d'autres programmes ainsi que des cours relevant de la Faculté de l'éducation permanente y seront aussi offerts. La livraison des lieux physiques avait été prévue pour le 30 avril; l'aménagement intérieur reste à compléter. Les espaces totalisent environ 15 000 m^2, et l'édifice comporte six étages. La direction de l'Université a visité les lieux le mois dernier, et a pu constater l'avancement des travaux ainsi que la qualité de l'aménagement et de la luminosité des espaces. La situation géographique du campus est avantagée par sa proximité avec la station de métro Montmorency (accessible par un passage souterrain à partir du campus) et avec divers lieux culturels et d'enseignement, dont le Cégep Montmorency. Le campus comporte plusieurs salles de cours et deux amphithéâtres; des salles sont dédiées à certaines unités ou Facultés, ainsi que des laboratoires (dont le Laboratoire des sciences informatiques et le Laboratoire de l'analyse du mouvement du Département de kinésiologie). Pour la première année d'implantation, les programmes qui seront offerts à compter du

trimestre de septembre 2011 sont des programmes de Baccalauréats de la FAS –dont Psychoéducation, Service social, Psychologie– ainsi que des cours de langues de la FAS, des cours de la FEP, deux programmes de Baccalauréats de la FSÉ –Enseignement préscolaire et élémentaire et Adaptation scolaire–, les deux versions du programme de Baccalauréat de la FSI, et certains enseignements du Département de kinésiologie, dont des cours du programme de D.E.S.S. (administration en santé et sécurité au travail). Pour les deux années subséquentes, les discussions se poursuivent avec les directions des Facultés et des Départements en vue de l'augmentation de l'offre de formation et de l'accentuation de la visibilité du Campus. Les programmes offerts sur le Campus seront articulés de manière cohérente en fonction de l'intégration des disciplines de la santé physique et de la santé psychologique.

Les résultats relatifs aux admissions, dont on dispose à ce jour, montrent que les objectifs prévus devraient être atteints pour la majorité des programmes qui seront implantés sur le Campus au trimestre d'automne prochain. Relativement aux cohortes pour le trimestre d'automne 2011, on atteint actuellement un nombre de 3 044 étudiants inscrits. Selon des prévisions effectuées à partir des données relatives à l'année 2011 et en fonction de données conservatrices, on prévoit atteindre un nombre de 4 568 étudiants inscrits pour l'année 2014-15, correspondant à 1 938 EETC.

Le Campus abritera également, au sixième étage, une clinique universitaire interprofessionnelle. Cette clinique constituera la première de ce genre au Canada et présentera un caractère novateur, notamment par la proposition de stages multidisciplinaires et interprofessionnels.

L'aménagement du Campus sera complété à la fin du mois de juin; l'installation des unités concernées aura lieu, par la suite, en vue d'accueillir les étudiants pour le trimestre d'automne, en septembre prochain. L'inauguration du Campus aura lieu à la fin du mois de septembre.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur la superficie des espaces, comparativement à certains pavillons du campus principal.

M. Blondin souligne la convivialité des espaces et la cohérence du projet, lequel a été guidé en fonction d'une vision de développement qui favorisera l'arrimage et les interactions entre les activités et les programmes qui seront offerts au Campus de Laval.

La Commission remercie Mme Mathieu pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1038-5 ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES CE-1038-5
- Modification au Protocole

A-33/1038e/820

La Commission reçoit Mme Claude Mailhot, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie, qui a piloté le dossier de la révision du protocole relatif au processus de l'évaluation périodique des programmes d'études.

Mme Mailhot explique qu'à la suite de l'adoption du protocole, en 2007, il a paru opportun d'examiner ce processus afin de vérifier si des aspects devaient être améliorés ou modulés. Cette démarche a comporté diverses consultations, notamment auprès des doyens, des responsables dans les unités et des professeurs, et a donné lieu à des comparaisons avec les processus appliqués par d'autres universités en matière d'évaluation des programmes. Au terme de cette démarche, la révision du protocole a été envisagée en regard de deux principes, soit le recentrage du processus, et la redéfinition des modalités et des structures d'encadrement du protocole. En regard du recentrage du processus, le protocole prévoit dorénavant l'application d'un processus qui concerne plus particulièrement les programmes de grade (en accord avec les demandes de la CREPUQ), la mise en veilleuse de l'évaluation systématique des programmes qui sont sous agrément, l'intégration d'un plan d'action au processus (plutôt qu'au terme du processus), et l'établissement d'un calendrier pour le déroulement du processus. En regard de l'encadrement du processus, les mesures retenues ont porté principalement sur : la clarification du rôle et des responsabilités des différentes instances —notamment

dans la foulée du regroupement des Services de soutien à l'enseignement (SSÉ); la définition de modalités d'appui aux travaux des comités d'autoévaluation; la disponibilité d'outils de travail pour les unités; le recentrement du rôle et de l'encadrement des évaluateurs externes; la modification du mandat du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, lequel est recentré autour de fonctions d'analyse (observation des pratiques, identification des enjeux, identification de pistes de solution, etc.), ainsi que la modification de la composition de cette instance. Le plan d'action du doyen sera dorénavant intégré au rapport final qui est déposé à la Commission des études. Ces éléments sont explicités dans le document A-33/1038e/820, auquel la présentation se reporte.

Plusieurs interventions portent sur le fait que la nouvelle composition du CIEP ne comporte pas de poste réservé à un étudiant de la Faculté de l'éducation permanente —alors que la composition initiale en comportait un—, et sur la pertinence qu'un étudiant de cette Faculté siège à ce comité. Après discussion, il est convenu que les principes de composition du CIEP prévoient qu'un poste soit réservé à un étudiant de la FEP qui pourra siéger au Comité lorsque des programmes de cette Faculté seront à l'étude. Le document sera modifié en conséquence.

M. Gilles Trudeau s'informe de la teneur du plan d'action que l'unité doit préparer à la suite du processus d'évaluation. Considérant que dans le cas où une Faculté serait engagée dans un processus de refonte de ses programmes, mais que l'évaluation périodique des programmes porte sur un programme à la fois, M. Trudeau s'interroge sur la forme que prendra le plan d'action demandé à la suite de l'évaluation d'un programme.

M. Blondin précise que le plan d'action demandé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes va constituer la première étape de la mise en place des recommandations qui auront été formulées dans le cadre du processus d'évaluation. Dans cette perspective, le plan d'action vise principalement à identifier les démarches et, s'il y a lieu, les pistes de solution qu'il y aura à appliquer en regard des recommandations.

M. Samir Saul présente une intervention qui réfère au tableau de la page 22 du document, sur la répartition des rôles et des responsabilités, et sur les étapes de la préparation du plan d'action. M. Saul comprend que le processus d'évaluation périodique des programmes remplace le processus d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche qui avait cours auparavant, et lequel était appliqué à l'initiative des unités (Facultés et Départements). Il déplore que le processus actuel ne soit pas initié à la base, et qu'il semble plutôt relever des instances de direction. Il apparaîtrait préférable que des étapes du processus, dont celle de la préparation du plan d'action, soit plutôt développées à partir des unités.

M. Jean-Claude Breton n'a pas la même lecture du processus que celle présentée par M. Saul. Il comprend plutôt qu'à la suite du processus d'évaluation qui a concerné l'ensemble de l'unité, le doyen prépare le plan d'action en collaboration avec le Département ou la Faculté. La préparation du plan d'action constitue une étape à la suite de laquelle les questions subséquentes seront discutées avec la direction de l'Université.

M. Blondin mentionne qu'il n'est pas exact de dire que le processus d'évaluation périodique des programmes a remplacé, comme tel, le processus d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche. Le processus d'évaluation périodique des programmes a été établi en réponse à des demandes de la CREPUQ, et fonctionne selon un paradigme et une perspective différents que ceux du processus antérieur de l'évaluation des unités.

M. Saul signale que son intervention visait principalement à s'assurer que la préparation du plan d'action résulte du travail des personnes concernées de l'unité. M. Blondin prend note de l'intervention de M. Saul.

En réponse à des questions présentées par M. Michel Sarra-Bournet sur la composition et le fonctionnement actuels du CIEP, M. Blondin précise que jusqu'à présent, ce comité comportait un plus grand nombre de membres, et se réunissait selon une fréquence déterminée (soit environ aux six semaines). La documentation à l'étude étant d'une teneur importante, deux membres du comité se partageaient la tâche de l'analyse détaillée des dossiers d'évaluation. Mme Mailhot explique

qu'en regard des modifications proposées au protocole, le CIEP aura dorénavant un rôle d'observatoire et de méta analyse, qui l'amènera à examiner davantage les questions institutionnelles de fonds; le travail d'analyse des dossiers d'évaluation relèvera du conseil académique. M. Blondin précise que selon son mandat modifié, le CIEP exercera un rôle d'ordre plus général visant à assurer la qualité du processus d'évaluation et à formuler des recommandations en ce sens, s'il y a lieu.

M. Frédéric Bouchard comprend que l'évaluation des unités d'enseignement et de recherche n'a plus cours, et que l'évaluation de la composante *recherche* est dorénavant intégrée au processus d'évaluation des programmes, plus particulièrement des programmes de deuxième et de troisième cycles. De ce fait, l'évaluation de la recherche est effectuée selon un paradigme qui est articulé autour d'un programme d'études.

M. Blondin indique que l'évaluation des unités n'est plus appliquée depuis 2005. Le processus d'évaluation des programmes a été établi en 2007. La nécessité de développer des outils pour l'évaluation de la recherche peut être posée, mais dans un autre cadre que celui du processus de l'évaluation périodique des programmes. Dans le cadre de ce processus, des composantes de recherche peuvent être considérées, mais l'objet principal de l'évaluation reste le programme d'études.

M. Bouchard convient de l'explication présentée. Il précise que son intervention ne vise pas à remettre en question le processus d'évaluation des programmes. Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité que l'évaluation de la recherche soit réintégrée dans les unités, selon des modalités distinctes du processus d'évaluation des programmes. M. Blondin prend note de l'intervention présentée.

Mme Tania Saba veut s'assurer que le rapport des évaluateurs externes sera pris en charge par le conseil académique qui préparera le rapport d'évaluation, selon le modèle qui est appliqué par l'Université Laval.

Mme Mailhot indique que le processus a été revu de manière à favoriser les échanges entre les instances et les unités, et de manière à prévoir la consultation des professeurs et des étudiants; ainsi, par exemple, des échanges ont lieu avec l'assemblée départementale. Ces modalités permettront de s'assurer qu'au terme de la présentation du rapport synthèse, tous les avis auront été reçus, préalablement à la préparation du plan d'action.

M. Roch Chouinard mentionne que le protocole qui est proposé présente un processus simplifié et réaliste.

En réponse à une question présentée par M. André Ferron, il est précisé que les processus d'évaluation en cours seront complétés; le rapport synthèse sera préparé par le Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

À la suite d'une intervention, la Commission convient de vérifier s'il y a lieu de maintenir l'expression « activités arborescentes » (pages 4 et 5) dans le document relatif au nouveau protocole. La Commission convient de l'adoption du nouveau protocole, compte tenu de cette vérification et compte tenu de la modification relative à l'ajout d'un poste réservé à un étudiant de la FEP dans la composition du CIEP.

Le vote est demandé en regard du projet de protocole; une abstention étant inscrite, le protocole est adopté, à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite,

> la Commission des études approuve la modification au protocole relatif à l'évaluation périodique des programmes d'études, et approuve les modifications afférentes au mandat et aux principes de composition du Comité institutionnel d'évaluation des programmes, conformément au document A-33/1038e/820 modifié.

La Commission remercie Mme Mailhot pour sa présentation. Avant de quitter la séance, Mme Mailhot remercie la Commission pour son appui au nouveau protocole.

CE-1038-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1038-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

La Commission reçoit les personnes suivantes : M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine, pour la présentation des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2; Mme Trang Hoang, responsable des programmes, Institut de recherche en immunologie et cancérologie—IRIC, pour la présentation des projets inscrits aux points 6.3 et 6.4; M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, vice-doyen à la recherche de la Faculté de droit, pour la présentation du projet inscrit au point 6.5.

CE-1038-6.1 Faculté de médecine-Département de biochimie CE-1038-6.1

- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie); création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires*

A-33/1038e/816

La Commission reçoit M. Christian Baron, directeur du Département de biochimie de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet inscrit en rubrique ainsi que du projet inscrit au point 6.2 suivant.

Le projet mentionné propose la création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires* au programme de M.Sc. (biochimie), ainsi qu'au programme de Ph.D. (biochimie) [point 6.2 suivant]. La création de cette option permettra de définir une offre de formation structurée dans ce domaine d'études qui constitue une force de recherche au Département de biochimie. La présentation reporte aux documents A-33/1038e/816 et 817, lesquels précisent les objectifs et les modalités de l'option proposée, et présentent les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours des programmes concernés par cette option. Le projet de modification comporte également la création de deux nouveaux (BCM 6230—*Valorisation et propriété intellectuelle*, 1 cr.; BCM 6235—*Symposium de dynamique macromoléculaire*, 2 cr.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

> la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biochimie); création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires*, au Département de biochimie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1038e/816.

CE-1038-6.2 Faculté de médecine-Département de biochimie CE-1038-6.2

- Création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires* au programme de Ph.D. (biochimie)

A-33/1038e/817

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option *Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires* au programme de Ph.D. (biochimie), au Département de biochimie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1038e/817.

La Commission remercie M. Baron; celui-ci quitte la séance.

CE-1038-6.3 Faculté de médecine-Programmes de biologie moléculaire CE-1038-6.3

- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*

A-33/1038e/818

La Commission reçoit Mme Trang Hoang, responsable des programmes, Institut de recherche en immunologie et cancérologie—IRIC, pour la présentation du projet inscrit en rubrique ainsi que du projet inscrit au point 6.4 suivant.

Le projet mentionné propose la création d'une option *Maladies complexes chez l'humain* au programme de M.Sc. (biologie moléculaire), ainsi qu'au programme de Ph.D. (biologie moléculaire) [point 6.4 suivant]. La création de cette option vise à offrir une formation avancée dans le domaine de la biologie moléculaire, selon une formule flexible qui tienne compte du volet pluridisciplinaire des multiples programmes de recherche liés à la biologie moléculaire, à la génétique et aux nouvelles thérapies des maladies complexes chez l'humain. L'établissement de cette nouvelle option permettra de favoriser le regroupement des étudiants œuvrant dans ces domaines de recherche, de manière à créer un sentiment d'appartenance et à faciliter les échanges entre les étudiants des différents groupes de recherche œuvrant, notamment, à l'intérieur des centres de recherche hospitaliers et des centres de recherche affiliés à l'Université. La présentation reporte aux documents A-33/1038e/818 et 819, lesquels précisent les objectifs et les modalités de l'option proposée, et présentent les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours des programmes concernés par cette option. Le projet de modification comporte également la création de 8 nouveaux cours (page 2 des documents de présentation).

M. Frédéric Bouchard s'informe si le fait que plusieurs comportent 1 ou 2 crédits occasionnera des difficultés pour la gestion des horaires des étudiants, par exemple, en donnant lieu à des conflits d'horaire pour certains cours.

Mme Hoang explique que la restructuration des crédits de cours (par exemple, certains cours de 3 crédits ont été redéfinis dans des cours de 1 crédit) vise à faciliter le cheminement. Les cours du programme étant des cours modulaires, cette structure permettra de définir une formation qui soit adaptée aux besoins spécifiques de formation de chaque étudiant du programme. Par ailleurs, la séquence des cours comportant 1 crédit étant suivie selon un ordre de succession, cette séquence ne donnera pas lieu à des chevauchements entre ces cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Sc. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*, aux Programmes de biologie moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1038e/818.

CE-1038-6.4 Faculté de médecine-Programmes de biologie moléculaire CE-1038-6.4

Programme de biologie moléculaire

- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*

A-33/1038e/819

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (biologie moléculaire); création d'une option *Maladies complexes chez l'humain*, aux Programmes de biologie moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1038e/818.

La Commission remercie Mme Hoang pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1038-6.5 Faculté de droit CE-1038-6.5

- Refonte du programme de LL.M. (droit) : modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Droit privé*; *Droit public*; *Droit pénal*; *Droit du travail*; *Théories du droit et éthique*; *Droit social*; *Droit de l'environnement et du développement durable*; *Accès à la justice*; *Droit comparé*; *Droit et régulation économique et financière*; *Droit des produits et marchés financiers*; *Droit international des affaires*; *Droit, information et communication*; *Commerce électronique*; *Droit international privé*; *Droit international; Droit transnational et justice globale*

A-33/1038e/813 modifié

La Commission reçoit M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, vice-doyen à la recherche de la Faculté de droit, pour la présentation du projet inscrit en rubrique.

La Commission des études avait commencé l'étude du projet inscrit en rubrique lors de sa séance du 19 avril dernier, et avait suspendu son étude afin de permettre à la Faculté de droit de donner suite aux vérifications qui avaient été demandées (CE-1037-6.2). En regard de ces demandes, la Faculté de droit a, d'une part, révisé la liste de cours au choix du programme, et, d'autre part, retiré du libellé du projet l'exigence relative à l'obligation de compléter la scolarité du programme à l'intérieur d'une durée de trois trimestres. Les changements apportés ont été consignés au document modifié qui a été transmis aux membres de la Commission.

Mme Louise Côté signale une correction à apporter au document de présentation : aux pages 33 et 35, dans la colonne droite de la structure des options, le titre du cours 4-900-04 de l'École HEC Montréal doit se lire comme suit : *Information comptable—états financiers et outils de gestion*.

M. Jean-François Gaudreault-DesBiens mentionne que la révision de la liste des cours au choix a comporté des vérifications sur la disponibilité et sur la validation des cours existants. Relativement à l'exigence qui a été retirée pour la durée de la scolarité, il précise que la Faculté a choisi

de définir des modalités informelles en vue d'encourager les étudiants à compléter rapidement leur scolarité.

Se référant au procès-verbal de la dernière réunion de la Commission, M. Gilles Trudeau apporte une précision sur le fait qu'il avait été alors laissé entendre que les étudiants de la Faculté n'appuyaient pas le projet de refonte du programme de LL.M.; après vérification, M. Trudeau confirme que les étudiants de la Faculté ont été consultés sur ce projet et l'ont appuyé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de LL.M. (droit) : modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours; création des options : *Droit privé*; *Droit public*; *Droit pénal*; *Droit du travail*; *Théories du droit et éthique*; *Droit social*; *Droit de l'environnement et du développement durable*; *Accès à la justice*; *Droit comparé*; *Droit et régulation économique et financière*; *Droit des produits et marchés financiers*; *Droit international* des *affaires*; *Droit, information et communication*; *Commerce électronique*; *Droit international privé*; *Droit international; Droit transnational et justice globale*, à la Faculté de droit, conformément au document A-33/1038e/813 modifié, corrigé.

La Commission remercie M. Gaudreault-DesBiens pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

CE-1038-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1038-6

Le vice-recteur adjoint aux études de première cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier, présente le projet inscrit au point 6.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Pascale Lefrançois, vice-doyenne et directrice du CFIM.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la FAS, Mme Tania Saba, présente le projet inscrit au point 7.2.

CE-1038-7.1 Faculté des sciences de l'éducation CE-1038-7.1
Centre de formation initiale des maîtres—CFIM
- Modification au programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde

A-33/1038e/821

La Commission reçoit Mme Pascale Lefrançois, vice-doyenne et directrice du CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation, pour la présentation du projet mentionné en rubrique.

La modification proposée au programme de Baccalauréat en enseignement du français langue seconde vise à répondre aux recommandations du rapport relatif à l'évaluation externe du programme, effectuée à l'hiver 2009. Par ailleurs, la modification du programme a également dû tenir compte de la décision de l'Université McGill —avec laquelle la FSÉ offrait conjointement ce programme— de ne plus admettre de nouveaux étudiants dans ce programme à compter de l'automne 2011 (l'Université McGill continuera d'offrir le programme conjoint uniquement aux étudiants qui y sont actuellement inscrits). Les modifications afférentes ont ainsi été apportées à la structure du programme (réaménagements des blocs de cours et des contenus de formation) et au répertoire de cours, afin, notamment, d'augmenter le nombre de cours de didactique des langues, d'accentuer la composante liée à l'apprentissage d'une ou de langues étrangères, et de prévoir des contenus de formation et d'apprentissage qui permettent de couvrir les diverses combinaisons liées à l'enseignement du français langue seconde (enseignement aux divers ordres d'enseignement —enseignement au primaire,

enseignement au secondaire, éducation des adultes—, et contextes d'enseignement selon qu'il s'agit de l'enseignement du français comme langue seconde ou de l'enseignement dans un contexte d'immersion). Dans cette perspective, il importe de préciser les différents contextes reconnus en regard de l'enseignement de langues secondes, soit : l'enseignement du français langue seconde (enseignement du français langue seconde aux ordres d'enseignement du primaire et du secondaire et à l'éducation des adultes); l'enseignement en classes d'accueil (classes réservées aux étudiants allophones aux ordres d'enseignement du primaire et du secondaire, ainsi qu'aux adultes); l'immersion (enseignement de toutes les disciplines dans une langue seconde, soit le français ou l'anglais). Les stages définis pour le programme prévoient couvrir l'apprentissage de l'enseignement du français langue seconde en fonction de tous ces cas de figure. La redéfinition et le réaménagement des contenus de formation a donné lieu à la modification de cours, et à la création de cours de sigles EDU, DID et PPA; certains cours ont été créés pour remplacer les cours qui étaient jusqu'alors offerts par l'Université McGill. La formation pratique a également été examinée, et deux nouveaux stages auprès des adultes ont été créés pour la quatrième année du programme, en lien avec les cours créés portant sur des contenus pour la préparation à l'enseignement aux adultes. La présentation reporte au document A-33/1038e/821, lequel explique les objectifs du programme et les composantes de la modification apportée, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme; les plans des nouveaux cours créés sont annexés au document.

Mme Louise Poirier apporte des précisions sur le contexte qui a donné lieu au retrait de l'Université McGill du programme. Elle mentionne que la collaboration des deux institutions en regard de ce programme se déroulait bien, mais que, contrairement à la FSÉ de l'Université de Montréal, l'Université McGill ne complétait pas ses contingents. La décision a également découlé du fait que deux professeurs ne seraient pas remplacés à la suite de leur départ à la retraite. La FSÉ a été informée de la décision de l'Université McGill en décembre dernier, et a dû définir rapidement les ajustements nécessaires au programme en ce qui concerne le remplacement des cours jusqu'alors assurés par l'Université McGill.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de *Baccalauréat* en enseignement du français langue seconde, au Centre de formation initiale des maîtres—CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1038e/821.

La Commission remercie Mme Lefrançois pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

CE-1038-7.2 Faculté des arts et des sciences-Département de sociologie CE-1038-7.2

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie : création d'un cheminement international

A-33/1038e/822

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie propose principalement la création d'un cheminement international, destiné aux étudiants qui souhaitent développer une expertise internationale et approfondir une expérience de formation à l'étranger. Le cheminement international comporte 18 crédits devant être choisis parmi les cours des blocs M, N et O (nouveaux blocs réservés à ce cheminement). Pour être autorisé à s'inscrire à ce cheminement, l'étudiant doit avoir complété 45 crédits du programme de Baccalauréat et avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0. La mention « Cheminement international » sera inscrite au diplôme si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger pour une durée d'au moins un trimestre. Les objectifs généraux du cheminement proposé sont liées au développement d'une expertise en comparaison internationale et des connaissances sur les contextes internationaux, à l'approfondissement d'une expérience de formation à l'étranger, et à l'apprentissage ou au perfectionnement d'une langue étrangère.

Le projet de modification porte également sur la restructuration des niveaux de certains cours du programme, et sur des modifications afférentes au répertoire de cours (abolition de cours et création de nouveaux cours). La présentation reporte au document A-33/1038e/822, lequel décrit la justification du projet ainsi que les objectifs des modifications proposées et le positionnement du Département en regard des ces objectifs, et présente les tableaux relatifs à la structure, au règlement et au répertoire de cours du programme.

M. Frédéric Bouchard présente une question sur les deux stages créés (SOL 3041 et SOL 3042) et qui sont appelés à être suivis à l'étranger. M. Bouchard observe qu'il y aurait lieu de préciser, dans la documentation adressée aux étudiants, si l'on permettait la possibilité de suivre ces deux cours en même temps, et de prévoir une modalité qui assurerait que l'évaluation des stages suivis à l'étranger sera, par ailleurs, vérifiée par un responsable du programme.

Mme Saba précise qu'il sera possible de cumuler ces deux stages. Par ailleurs, ces stages seront soumis à la procédure prévue pour les stages suivis à l'étranger. Relativement à la problématique de l'évaluation des stages suivis à l'étranger, Mme Saba mentionne que cette question a été signalée à la Faculté. Notamment, on a observé que dans le mode de fonctionnement qui a été retenu, il apparaissait souhaitable qu'une partie de l'évaluation soit effectuée par le milieu de stage. Il conviendra de rester attentif à développer la collaboration nécessaire avec les milieux de stage et de prévoir des modalités de collaboration et de suivi. Par ailleurs, Mme Saba indique que certaines modalités (approbation du stage, échéancier, etc.) sont précisées dans le plan de cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie : création d'un cheminement international, au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1038e/822.

CE-1038-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1038-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1038-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1038-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 10 mai 2011, à 14 heures.

CE-1038-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1038-10

La séance est levée à 15 heures 50.